RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 décembre 2022

OFI MULTI REACTIF

FCP

Commercialisateur
GROUPE CRYSTAL - 939 Rue de la Croix Verte
CS 44461 - 34198 MONTPELLIER CEDEX 05

Société de Gestion
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion comptable
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 30 décembre 2022

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

OFI MULTI REACTIF est le Fonds Nourricier du FCP Maître OFI RS MULTITRACK.

L'investissement sera réalisé pour au minimum 90% de l'Actif Net du Fonds dans les parts N de l'OPCVM Maître, le reste de l'actif ne pouvant être composé que de liquidités. Son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître.

En raison de ses propres frais, la performance du Fonds Nourricier OFI MULTI REACTIF sera inférieure à celle de l'OPCVM Maître OFI RS MULTITRACK.

Rappel des caractéristiques du Fonds Maître :

Objectif de gestion *: Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à quatre ans, son indicateur de référence composé de 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) et de 50% de l'indice Bloomberg Barclays G4 Global Treasury – EUR/GBP/USD/JPY only Total Return Index Hedged EUR (notionnel échu et coupons réinvestis) avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 10% par an et en sélectionnant des OPC ayant pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable et le développement durable.*

Indicateur de référence : *L'indice de référence est l'indice composite suivant : 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 50% de l'indice Bloomberg Barclays G4 Global Treasury – EUR/GBP/USD/JPY only Total Return Index Hedged EUR (notionnel échu et coupons réinvestis). Leur définition exacte est disponible dans le prospectus complet. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.*

Stratégie de gestion : *L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des titres de capital, des titres de créance (souverain, d'entreprises, investment grade, non notés ou high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires, ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents) et libellés en toutes devises.*

Sur la base d'une allocation dynamique, l'équipe de gestion investit principalement (au minimum 60% de son actif) sur des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue directement et indirectement en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

Actions *: de 20% à 80% de l'actif net*
Obligations *: de 0 % à 80% de l'actif net*
Instruments monétaires *: de 0 % à 80% de l'actif net*

Il n'y a pas de contrainte sectorielle et/ou géographique, sauf sur les pays émergents qui peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net.

De par son univers d'investissement, l'équipe de gestion peut directement et indirectement (au travers des OPC sélectionnés et les contrats financiers) investir sur des actifs en devises. Si la vocation du Fonds n'est pas de s'exposer structurellement au risque de change, il peut néanmoins, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, être exposé jusqu'à 50% de son actif net au risque de change, de quelques jours à plusieurs mois, en fonction des contextes macro-économiques. L'OPC peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises (futures, options, …) sur des marchés réglementés, français ou étrangers, ou des contrats de change à terme de gré à gré (options, swaps, forwards, …).

Sur la base de son univers d'investissement, l'équipe de gestion procède, mensuellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à la détermination d'une allocation cible entre les différentes classes d'actifs. Cette allocation est basée sur une approche qualitative (scenarios d'évolutions des marchés et de leurs degrés de probabilité à partir de prévisions macro-économiques) et sur un modèle quantitatif (développé au sein du Groupe OFI), afin de gérer leurs contributions au risque global. Cette allocation cible a pour but de fournir une définition de l'allocation d'actifs optimale entre les différentes classes d'actifs en fonction des scénarios sus-définis, des volatilités et des corrélations de chaque classe d'actifs, ainsi que d'autres facteurs de risques dont la liste peut évoluer au cours du temps.

Cette allocation cible devra se faire dans le respect de l'objectif de maintenir une volatilité du Fonds en deçà de 10% par an et une sensibilité au risque de taux d'intérêt comprise entre - 2 et 11.

Entre deux définitions d'allocation cible, en fonction des conditions de marché et de ses vues, l'équipe de gestion a par la suite une certaine latitude pour procéder de manière discrétionnaire à des opérations tactiques qui modifient l'allocation cible. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

OFI RS MULTITRACK investit en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPC labélisés ISR ou dans des OPC qui respectent les contraintes suivantes : l'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds et la mise en œuvre de l'approche extra-financière induit une réduction d'au minimum 20% d'un univers investissable défini au préalable comme univers de départ ou d'une note extra-financière moyenne du portefeuille significativement supérieure à la note extra-financière moyenne de l'univers de départ

Les OPC sélectionnés ont pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable et le développement durable. Leur processus de gestion sont différents selon les Sociétés de Gestion.

La sélection repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Ainsi leur univers d'investissement est réduit à un nombre restreint de sociétés sélectionnées sur la base de critères de durabilité. Sont ainsi incluses les sociétés actives ou impliquées dans un secteur ou domaine d'activité en rapport direct avec au moins un critère extra financier social, environnement ou de gouvernance d'entreprise.

A noter qu'en dépit de critères de sélection ESG communs aux OPC sélectionnés et des mesures de vigilance prises par la Société de Gestion, des disparités d'approche méthodologiques sur l'ISR peuvent exister entre les sociétés de gestion.

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré). Il peut donc recourir en couverture uniquement aux dérivés actions et en couverture et/ou exposition aux dérivés de change, de taux, de crédit. Sur ces marchés, le Fonds peut intervenir sur ces dérivés via les produits suivants : futures - options - swaps et total return swap (y compris CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS) et Change à terme.

Profil des risques

Le profil de risque de l'OPCVM Nourricier OFI MULTI REACTIF est identique à celui de l'OPCVM Maître OFI RS MULTITRACK, à savoir : défini ci-dessous

L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :
La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :
L'OPCVM peut être investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de taux d'intérêt :
En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des variations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de change :
Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.
Les parts R USD ne sont quant à elles pas couvertes et sont donc exposées au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues dans l'OPCVM.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :
Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile.

Risque de crédit :
Le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de modèle :
Le processus de gestion de l'OPCVM repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaire servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. A noter qu'en dépit de critères de sélection ESG communs aux OPC sélectionnés et des mesures de vigilance prises par la Société de Gestion, des disparités d'approche méthodologiques sur l'ISR peuvent exister entre les sociétés de gestion.

Risque de volatilité :
La hausse ou la baisse de la volatilité peut entrainer une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés actions.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

***Pour le Fonds Maître**, l'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 300%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.*

Pour le Fonds Nourricier, la méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 02 janvier 2023, les changements à venir sont les suivants :

- Changement de dénomination de la Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT devient Ofi Invest Asset Management ;
- Changement du site internet : www.ofi-am.fr devient www.ofi-invest.com ;
- Changement de dénomination du Fonds Maître : OFI RS MULTITRACK devient Ofi Invest ESG MultiTrack ;
- Changement de dénomination du Fonds Nourricier : OFI MULTI REACTIF devient Ofi Invest ESG Multi Réactif ;
- Le prospectus du Fonds Maître et le prospectus du Fonds Nourricier intègrent désormais le DIC PRIIPS ainsi que l'Annexe Précontractuelle Article 8 SFDR et respectent la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES DU FONDS MAITRE

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Actions ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :
- *Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;*
- *L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;*
- *La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;*
- *Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.*

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :
- *Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;*
- *Une analyse qualitative complémentaire ;*
- *Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.*

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :
- *Fournit le service d'exécution d'ordres ;*
- *Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;*
- *Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.*

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.
Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.
Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété…).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traits aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients…

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;

- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (**), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(* Effectif présent au 31 décembre 2021)
(Bonus 2021 versé en février 2022)**

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier – exercice 2022

L'année 2022 a été particulièrement complexe. Plusieurs dynamiques se sont entrechoquées (économiques, monétaires, politiques, climatiques…) créant une très grande volatilité sur les marchés et finalement, une hausse significative des taux d'intérêt et une baisse des actions.

L'année avait plutôt bien commencé sur le plan économique, l'économie mondiale étant encore portée par la dynamique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial. Alors que la demande progressait fortement, ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs. Il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine. Les dernières statistiques publiées montrent une inflation sur un an de 7.1% aux Etats-Unis et de 10.1% en zone euro.

Dans ces conditions, les Banques Centrales, qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt.

Aux Etats-Unis, le taux des Fed Funds a été relevé rapidement, passant de la fourchette 0/0,25% à 4.25/4.50% actuellement. D'après les dernières déclarations du Président de la Fed (Réserve Fédérale), ce mouvement devrait se poursuivre au cours des prochains mois. En zone euro, la BCE (Banque Centrale Européenne) a également décidé d'intervenir pour tenter d'enrayer les pressions inflationnistes : le principal taux directeur a été remonté à quatre reprises, de 0,50% puis de 2 fois 0,75%, passant donc de-0,5% en début d'année à 2% en fin de période.

Après la problématique de l'inflation, c'est ensuite la crainte d'une récession brutale, provoquée par le resserrement des conditions monétaires, qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance avait été affectée par une vague règlementaire très importante décidée par le gouvernement qui avait pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays avait été touchée par des mesures de confinement qui avaient concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « zéro Covid ». Désormais, l'économie chinoise semble prête à rebondir, surtout que la politique stricte de zéro Covid a été sérieusement assouplie en décembre, au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe.

Notons enfin que, sur le plan géopolitique, l'année a été très compliquée. Les tensions internationales ont lourdement pesé sur la confiance des investisseurs et déstabilisé le marché des matières premières. La guerre en Ukraine a provoqué une envolée des cours des matières premières énergétiques et agricoles. Cela a incité les pays européens à complètement modifier les sources d'approvisionnement, ce qui a fait peser un coût additionnel très important. Par ailleurs, les tensions entre la Chine et les Etats-Unis se sont encore durcies, autour du cas de Taiwan mais également en raison d'une compétition de long terme qui réduit les perspectives de coopération entre les deux pays, les deux plus grandes puissances économiques du monde. La reconduction du Président Xi Jinping, pour un 3ème mandat inédit à la tête du pays, laisse en outre augurer une Chine plus tournée vers elle-même à moyen terme.

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire. L'évolution des marchés a été très erratique et les performances d'ensemble se sont avérées négatives, même si un regain d'optimisme a commencé à se manifester à partir du mois d'octobre. En effet, la perspective d'une décrue de l'inflation, et donc d'une sorte de plafond atteint sur les taux d'intérêt, a commencé à redonner confiance aux marchés, d'autant que les valorisations d'ensemble des actions ont baissé.

Taux d'Intérêt

Aux Etats-Unis, les taux longs à 10 ans ont ainsi monté de près de 235 points de base (bps), mais, fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux s'est inversée avec un rendement de près 4.4% pour le 2 ans et 3,87% pour le rendement du T Notes 10 ans.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0,17% à 2.57% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec quelques turbulences ponctuelles sur les spreads souverains en zone euro, France comprise. Cela a été surtout notable sur la dette italienne au moment des élections, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (FTSE Euro Zone Government Bond Index) s'inscrit en baisse de près de près de 18.4% sur la période.

Sur le crédit, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) a baissé de près de 13.6% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 11.5% en Europe et de 11.2% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** a été plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0%. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 17.8% en Dollar (-12.4% en euros) celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 11.7% en Dollar (-5.9% en euros).

Les obligations convertibles ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles ont reculé de 14.2% en Europe sur la période et de 18.7% aux Etats-Unis.

Concernant les devises, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,13 à 1.07 en fin de période, après avoir atteint la zone de 0.95, soit un recul final de près de 5%. La monnaie américaine a bénéficié de la rapide remontée des taux directeurs US et du contexte de guerre en Europe. Le RMB, la devise chinoise, a également été affectée par la situation économique délicate en Chine et la fermeté de la monnaie américaine : elle a reculé de près de 8% contre le Dollar. Parmi les autres devises émergentes, les monnaies des pays exportateurs de matières premières ont progressé dans l'ensemble, à l'image du Real Brésilien et du Peso mexicain qui ont gagné respectivement 12% et 11.6% contre l'Euro. En Europe, la Livre Sterling a reculé de 5.5% contre l'Euro. Le Franc Suisse a, quant à lui, progressé de près de 5% contre l'Euro.

Les marchés actions ont été particulièrement volatils dans ce contexte de durcissement monétaire et de tensions internationales. Les actions internationales ont ainsi perdu près de 17% en USD, comme l'indice S&P 500 des actions américaines et près de 9% pour l'indice Eurostoxx, dividendes compris. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 30% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -22% en Dollar. Les actions chinoises ont été fortement touchées par la vague réglementaire et les confinements. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises ont reculé de 19% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 15%, et ce malgré un rebond spectaculaire en fin d'année après l'assouplissement annoncé des mesures sanitaires et de soutien à l'économie, particulièrement le secteur immobilier.

A noter que, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, l'once d'or a quelque peu déçu et reste stable sur la période, clôturant à près de 1840 USD l'once, après avoir atteint un plus haut de près de 2050 après l'invasion russe en Ukraine.

Gestion

Nous avons commencé l'année 2022 avec un positionnement positif, avec 65 % d'actifs risqués (59% actions et 6% d'obligations d'entreprises les plus risqués) en anticipation de la poursuite de la croissance des perspectives bénéficiaires des sociétés au cours de l'année 2022 ainsi que d'une prévision de la croissance économique mondiale robuste. Néanmoins, la banque centrale américaine tout d'abord et la plupart des autres banques centrales ensuite avaient décidé d'accélérer leurs échéanciers d'augmentation des taux monétaires pour lutter contre des pressions inflationnistes qui devenaient de plus en plus fortes. La guerre en Ukraine apportait une augmentation légitime du risque à travers notamment la forte envolée des cours des matières premières et sa conséquence justement sur l'inflation. A partir du mois de juin, les marchés des actions remontaient ; hausses liées à la détente sur les taux longs qui permettaient ainsi aux indices américains de remonter fortement par rapport à leurs points bas. L'inflation semblait plafonner mais au cours du mois d'août, la banque centrale américaine surprenait une nouvelle fois les investisseurs en augmentant son taux terminal de 100 points de base. S'ensuivit de nouvelles baisses des actifs risqués et d'une remontée des taux qui effaçait le rebond enclenché vers la mi-juin. A la fin de cette année, le ralentissement de l'inflation et un discours de plus en plus accommodant de la part de la banque centrale américaine ont permis aux marchés de se reprendre ; nous avons profité de ces hausses pour réduire le risque du portefeuille à 53% sur les actions et à 0% sur le High Yield.

Enfin, sur les actions, nous avons constamment gardé une surexposition aux actions européennes ainsi qu'aux actions asiatiques dans leur ensemble (Japon, émergents) au détriment des actions américaines qui ont apporté un effet sélection positive sur la performance globale de portefeuille.

Sur l'exercice, le Fonds OFI MULTI REACTIF affiche une performance négative de 17.86% contre une baisse de 15.54% pour son indice de référence.

A fin décembre 2022, le nombre de parts du Fonds OFI MULTI REACTIF s'élevait à 55 594,06150.
La valeur liquidative du Fonds s'élevait à 145,32 euros au 30 décembre 2022.
L'actif net du Fonds s'élevait à 8 079 305,35 EUR.

Au cours de cette période (du 31/12/2021 au 30/12/2022), le marché actions baissait de 17.86%, l'exposition sur ce marché a évolué entre 55.11% et 59.43%.

Les indices obligataires s'inscrivent en baisse de 14% pour les emprunts d'Etats.

Nous avons utilisé les marchés à terme et conditionnels.

A fin décembre 2022, la répartition des actifs était la suivante :

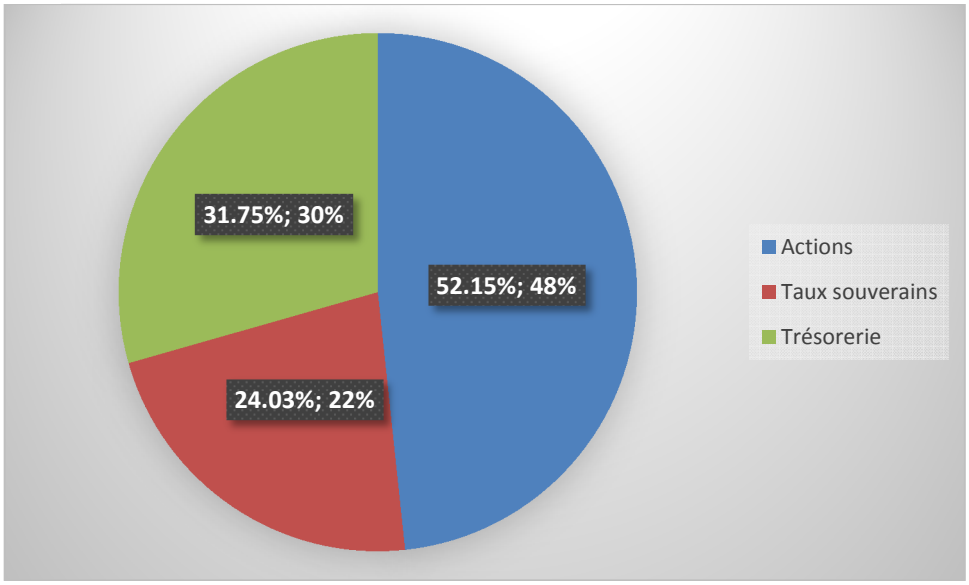

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change :	Pas de position au 30/12/2022
Taux :	Pas de position au 30/12/2022
Crédit :	Pas de position au 30/12/2022
Actions – CFD :	Pas de position au 30/12/2022
Commodities :	Pas de position au 30/12/2022

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, OFI MULTI REACTIF n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ofi Invest ESG Multi Réactif

Identifiant d'entité juridique : 5493003SDOE7W74IXD90

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %	☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables
☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

Ofi Invest ESG Multi Réactif (ci-après « le Fonds ») est un fonds nourricier investi à 90% dans le fonds OFI Invest ESG Multitrack (ci-après « le Fonds Maître »), avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%.

Le Fonds Maître promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des OPC qui intègrent des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Ainsi, leurs univers d'investissement est réduit à un nombre restreint d'émetteurs sélectionnés sur la base de critères de durabilité. Pour ce faire, le Fonds investit dans des OPC indiciels ou non, ayant trait à toutes classes d'actifs, à l'exception des OPC de stratégies alternatives ou investis en matières premières. toutes zones géographiques (y compris pays émergents) et libellés en toutes devises.

En effet, le Fonds Maître labellisé ISR a suivi une approche Best-in-Class permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité du Fonds Maître Ofi Invest ESG Multitrack permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes:

La notation moyenne pondérée du domaine Environnement du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds est de **5.86.**
La notation moyenne pondérée du domaine Environnement du portefeuille et de son indice au niveau de l'univers est de **6.23.**

La notation moyenne pondérée du domaine Social du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds est de **5.36.**
La notation moyenne pondérée du domaine Social du portefeuille et de son indice au niveau de l'univers est de **5.74.**

La notation moyenne pondérée du domaine Gouvernance du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds est de **6.61**
La notation moyenne pondérée du domaine Gouvernance du portefeuille et de son indice au niveau de l'univers est de **6.53.**

L'intensité carbone au niveau du Fonds est **de 92.70** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
L'intensité carbone au niveau de l'Univers est de **201.80** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

- ***Et par rapport aux périodes précédentes ?***

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Non applicable.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, les principaux investissements du Fonds Nourricier au travers de son Maître sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
ISHARES MSCI USA SRI UCITS ETF EUR-HD	ETF	10,63%	Etats-Unis
AMUNDI SP500 ETF ESG DR H EUR	ETF	8,22%	France
ISHARES SUST MSCI USA SRI EUR	ETF	7,88%	Etats-Unis
ISHARES MSCI EUROPE SRI	ETF	6,06%	Etats-Unis
ISHARES MSCI JAPAN SRI EUR-H	ETF	5,30%	Etats-Unis
AMUNDI MSCI EMU ESG LEADERS	ETF	4,92%	France
AMUNDI INDEX MSCI EUROPE SRI	ETF	3,76%	France
AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC	ETF	3,04%	France
AMUND MSCI US SRI HEUR UCITS	ETF	3,02%	France
AM INDEX MSCI EMU SRI	ETF	2,15%	France
ISHARES MSCI EM SRI UCITS EUR	ETF	1,81%	Etats-Unis
AMUNDI INDEX MSCI USA SRI	ETF	1,65%	France
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF	ETF	1,37%	France
AMUNDI INDEX MSCI EMER MKTSM	ETF	1,33%	France
AM MSCI EURP ESG LEAD SELECT	ETF	1,21%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle était l'allocation des actifs ?

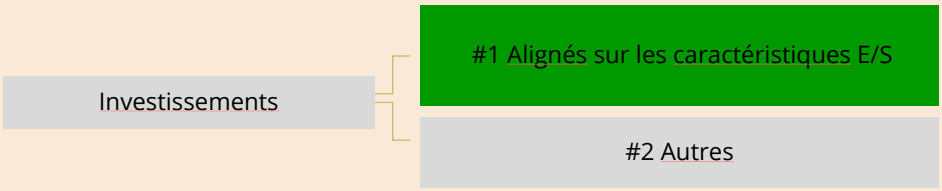

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Le Fonds Ofi Invest ESG Multi Réactif (ci-après dénommé le Fonds) est un Fonds Nourricier investi à 90% dans le fonds Ofi Invest ESG Multitrack (ci-après « le Fonds Maître »), avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%.

Au 30 décembre 2022, le Fonds a **94.43** % de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **5.57 %** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :
- **5.97 %** de liquidités
- **- 0,40 %** de dérivés

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 90% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, uniquement composé de liquidités et de produits dérivés

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEUR	% D'ACTIFS
ETF	62,46%
Option/Future	-0,40%
Dispo/Liquidité Investie	37,94%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

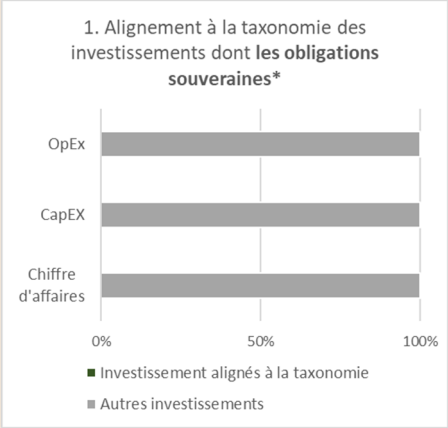

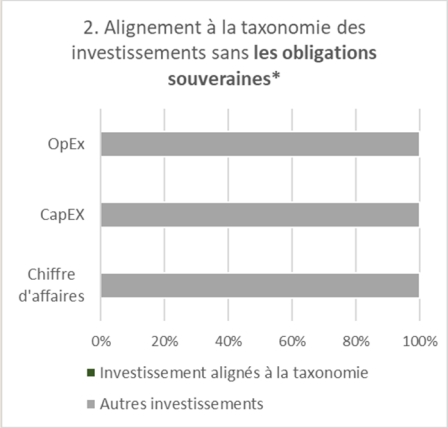

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souverains » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Compartiment conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 10% de l'actif net du Fonds, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de **5.97** %,
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de **- 0.40** %,

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**8 092 056,24**	**11 369 628,50**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**8 092 056,24**	**11 369 628,50**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 092 056,24	11 369 628,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**-**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	**-**	**0,51**
Liquidités	-	0,51
Total de l'actif	**8 092 056,24**	**11 369 629,01**

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	**7 991 949,85**	**11 275 854,80**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**221 585,56**	**236 926,61**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-134 230,06**	**-167 291,35**
Total des capitaux propres	**8 079 305,35**	**11 345 490,06**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**12 750,64**	**24 138,95**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 750,64	24 138,95
Comptes financiers	**0,25**	**-**
Concours bancaires courants	0,25	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**8 092 056,24**	**11 369 629,01**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,02	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**0,02**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	8,81	2,11
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**8,81**	**2,11**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**-8,79**	**-2,11**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	144 625,22	169 962,43
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-144 634,01**	**-169 964,54**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	10 403,95	2 673,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-134 230,06**	**-167 291,35**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié à Paris et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

L'OPCVM en tant que Nourricier est conforme aux règles et méthodes comptables du Maître.

OPCVM

Les titres en portefeuille sont des parts N de l'OPCVM Maître OFI RS MULTITRACK et sont évaluées sur la dernière valeur liquidative connue.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,60% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes des parts N de l'OPCVM Maître OFI RS MULTITRACK

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0.50% TTC, tout OPCVM inclus pour les parts N.

Les frais indirects de l'OPCVM Maître OFI RS MULTITRACK

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 2% TTC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.
Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice		**11 345 490,06**	**10 711 826,74**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		420 003,38	759 900,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-1 761 507,97	-1 253 669,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		241 563,78	241 166,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-987,40	-838,79
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		-2 020 622,49	1 057 068,26
Différence d'estimation exercice N	492 827,81		
Différence d'estimation exercice N - 1	2 513 450,30		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-144 634,01	-169 964,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**8 079 305,35**	**11 345 490,06**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	0,25	0,00

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,25	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	30/12/2022
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-12 750,64
Total dettes	**-12 750,64**
Total	**-12 750,64**

Souscriptions rachats

Parts émises	2 625,4772
Parts rachetées	11 156,1574

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0013288933	OFI RS MULTITRACK N	73 079,1677	110,73	8 092 056,24

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-134 230,06	-167 291,35
Total	**-134 230,06**	**-167 291,35**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-134 230,06	-167 291,35
Total	**-134 230,06**	**-167 291,35**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	221 585,56	236 926,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**221 585,56**	**236 926,61**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	221 585,56	236 926,61
Total	**221 585,56**	**236 926,61**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	29/03/2019
Actif net					
en EUR	8 079 305,35	11 345 490,06	10 711 826,74	10 272 221,22	12 141 188,37
Nombre de titres					
Parts	55 594,0615	64 124,7417	67 111,8882	72 268,6047	88 251,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	145,32	176,92	159,61	142,13	137,57
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	1,57	1,08	-1,07	6,63	-0,27

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			**-**	**-**
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**8 092 056,24**	**100,16**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 092 056,24	100,16
OFI RS MULTITRACK N	EUR	73 079,1677	8 092 056,24	100,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**-**	**-**
Dettes			**-12 750,64**	**-0,16**
Comptes financiers			**-0,25**	**0,00**
ACTIF NET			**8 079 305,35**	**100,00**

OFI MULTI REACTIF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

OFI MULTI REACTIF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier OFI MULTI REACTIF relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.03.28 18:12:25 +0200